



POLITIQUE D'ADHÉSION DES MEMBRES

**Adoptée le 15 juin 2021
Résolution #79-449
Modifiée le 24 août 2021
Résolution # 81-460**

Table des matières

1.	Buts et objectifs de la politique	3
2.	Les différents termes	3
3.	Portée et mise en œuvre	4
4.	Modalités et paiement	6
5.	Types d'adhésions	6
5.1.	Adhésion individuelle	6
5.1.1.	Tarifs	6
5.1.2	Avantages de l'adhésion individuelle	7
5.2	Adhésion individuelle « Plus »	7
5.2.1	Tarifs	7
5.2.2	Avantages de l'adhésion individuelle « Plus »	7
5.3	Adhésion corporative : entreprise d'économie sociale	8
5.3.1	Tarifs	8
5.3.2	Avantages de l'adhésion corporative: entreprise d'économie sociale	8
5.4	Adhésion corporative : entreprise d'économie sociale « Plus »	9
5.4.1	Tarifs	9
5.4.2	Avantages de l'adhésion corporative: entreprise d'économie sociale « Plus »	9
5.5	Adhésion corporative : autres entreprises	10
5.5.1	Tarifs	10
5.5.2	Avantages de l'adhésion corporative	10

1. Buts et objectifs de la politique

Le but de la présente politique est de définir les termes et modalités entourant l'adhésion en tant que membre au Centre Vacances Lac Simon. Nous souhaitons également par cette dernière encourager les personnes, familles, organisations et entreprises à participer à la mise en application d'une mission communautaire et humaine.

La politique membres du CVLS vise également à favoriser les organisations œuvrant auprès des clientèles vulnérables et des minorités visibles en leur offrant des avantages additionnels.

Objectifs

- Exposer la portée d'une adhésion membre au CVLS
- Identifier les termes et modalités d'une adhésion comme membre au CVLS
- Définir les différents types d'adhésions et leurs avantages
- Favoriser l'implication et l'engagement des membres du CVLS

2. Les différents termes

Centre, CVLS : Centre vacances Lac Simon. Le siège social est situé à Saint-Léonard-de-Portneuf.

Individu : personne physique âgée de 16 ans et plus.

Adhésion individuelle : Membre individuel, qui touche une seule personne. Les individus qui prennent une adhésion individuelle sont considérés comme des « membres actifs » du Centre tel que stipulé dans les règlements généraux de l'organisme. (Art. 5.1 et 5.2)

Adhésion individuelle « Plus » : Membre individuel en situation de précarité financière (vivant sous le seuil de la pauvreté). Les individus qui prennent une adhésion individuelle « Plus » sont considérés comme des membres actifs du Centre tel que stipulé dans les règlements généraux de l'organisme.

Adhésion corporative : Entreprise d'économie sociale : Entreprise collective (coopérative, OBNL ou mutuelle) qui a des activités marchandes dont la finalité est économique et sociale. Elle vise l'augmentation de la richesse collective et l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population. Elle est exploitée selon les principes énoncés dans la Loi sur l'économie sociale du gouvernement du Québec. Les entreprises d'économie sociale qui prennent une adhésion à ce titre sont considérées comme les personnes morales de la catégorie « membres partenaires » du Centre tel que stipulé dans les règlements généraux de l'organisme. (Art. 5.3 et 5.4)

Adhésion corporative : Entreprise d'économie sociale « Plus » : Entreprise collective (coopérative, OBNL ou mutuelle) dont la mission est destinée à desservir ou porter se-

cours aux personnes défavorisées, aux groupes vulnérables et marginalisés et à la clientèle jeunesse (enfants âgés entre 4 et 15 ans). Les entreprises d'économie sociale « Plus » qui prennent une adhésion à ce titre sont considérées comme les personnes morales de la catégorie « membres partenaires » du Centre tel que stipulé dans les règlements généraux de l'organisme. (Art. 5.3 et 5.4)

Adhésion corporative : Autres entreprises : Une entreprise à but lucratif ou non ou une organisation qui souhaite soutenir et encourager le déploiement de la mission et des valeurs du CVLS. Les entreprises qui prennent une adhésion corporative sont considérées comme des membres partenaires du Centre tel que stipulé dans les règlements généraux de l'organisme. (Art. 5.3 et 5.4)

3. Portée et mise en œuvre

En adhérant au Centre en tant que membre vous contribuez à faire de la mission du Centre une réalité. Vous participez à mettre de l'avant les valeurs du Centre pour créer un milieu de vie communautaire accueillant, animé et pérenne pour l'ensemble des clientèles du Centre, particulièrement pour les clientèles plus vulnérables. En adhérant au Centre en tant que membre vous vous engagez à participer activement à la vie associative, communautaire et caritative du Centre en mettant à profit vos qualités, talents et aptitudes.

Plus précisément, en devenant membre du CVLS, vous vous engagez à :

Conserver un patrimoine d'exception :

- Le milieu naturel : plus de 100 hectares de forêt, un lac sans moteur, un site de villégiature avec pinède bordé par le Lac Simon.
- Des bâtiments patrimoniaux à valeur patrimoniale supérieure, soit la Gentilhommière et la Chapelle.
- Une culture organisationnelle basée sur l'entraide et la solidarité, provenant de la communauté religieuse ayant fondé le Centre dans les années 1920.

Déployer les valeurs d'accueil, d'entraide, d'innovation, de responsabilisation et de communauté :

L'Accueil : Nous préconisons l'ouverture à la diversité, aux clientèles vulnérables et aux minorités visibles par :

- L'embauche de femmes et de personnes faisant partie des minorités visibles.
- L'implantation de politiques et de mesures favorisant l'accessibilité à notre Centre aux personnes et aux groupes marginalisés, vulnérables et vivant des limitations.

- La reconnaissance des peuples des Premières Nations et leur présence sur le territoire par la création d’alliances concrètes et de partenariats visant à renforcer les liens entre les québécois de souche, les nouveaux arrivants et les premières nations et faire connaître l’histoire et la culture des peuples autochtones.

L’Entraide : Le Centre est basé sur un fort esprit d’entraide et de solidarité qui se manifeste par :

- La valorisation de la pratique du bénévolat ancrée dans la culture organisationnelle du Centre. La création et la participation à un réseau d’organisations communautaires et sociales visant à consolider le tissu social local et régional.
- L’implantation de pratiques de gestion collaboratives et démocratiques.

L’Innovation : Le CVLS valorise l’innovation dans son déploiement, celle-ci se traduit par :

- Des pratiques de gestion novatrices, horizontales, collaboratives et démocratiques.
- La création de projets démontrant notre souci d’un développement durable de notre territoire et de notre organisation.
- Des pratiques de travail et des politiques en constante adaptation et en respectueuses des valeurs du Centre.

La Responsabilisation : L’engagement de chacun est essentiel à l’application et la transmission des valeurs du CVLS. La responsabilisation se concrétise donc par :

- La sollicitation de nos clients et partenaires à participer et contribuer au déploiement de la mission et des valeurs portées par le Centre.
- L’éducation des employés, clients et partenaires du Centre aux différents enjeux sociaux, environnementaux, culturels et historiques.
- L’application de nos idéaux dans des actions concrètes.
- L’exposition et la transmission de nos pratiques novatrices dans le but d’exercer un leadership dans notre secteur.

La Communauté : Le Centre dont les fondements même reposent sur une communauté forte et solidaire traduit cette valeur par :

- La création de liens de partenariats et de partage avec les différents acteurs locaux et régionaux.
- La sollicitation des habitants, clients, et des partenaires locaux, régionaux et externes, à participer aux activités caritatives du Centre et à adhérer à sa mission.

- L'appui du Centre aux organisations partenaires œuvrant auprès de clientèles vulnérables et de minorités visibles.

4. Modalités et paiement

- 4.1 Les adhésions au CVLS peuvent se faire à tout moment dans l'année.
- 4.2 Le paiement de l'adhésion s'effectue par carte de crédit (Visa ou Mastercard), virement bancaire ou par prélèvement bancaire.
- 4.3 Un rappel pour le paiement de la cotisation annuelle est envoyé par courriel le mois précédant la fin de de l'adhésion.
- 4.4 Le paiement de la cotisation annuelle peut également s'effectuer par carte de crédit, virement bancaire ou par prélèvement bancaire automatique.
- 4.5 Dans le cas où le membre ne paierait pas sa cotisation avant la date d'échéance (31 mars), un montant additionnel sera ajouté au montant de la cotisation annuelle l'année suivante et le membre perdra certains avantages (détails des montants sous chaque type d'adhésion, Article 5).
- 4.6 Dans le cas où le membre ne paierait pas son renouvellement 2 années de suite, le membre perdra son statut de membre et l'ensemble de ses avantages. S'il veut à nouveau être membre, il ou elle devra effectuer une nouvelle demande d'adhésion.
- 4.7 Concernant l'adhésion individuelle « plus », une preuve de revenu annuelle familiale est demandée (ligne 101 du rapport d'impôt de l'année précédente) lors de l'inscription et à chaque paiement de la cotisation annuelle et doit se faire au près d'un(e) responsable du service client.
- 4.8 Concernant l'adhésion corporative : Entreprise d'économie sociale « plus », une vérification de la mission et des objectifs de l'entreprise doit être réalisée par un(e) responsable du service à la clientèle lors de l'inscription et doit répondre à un ou aux critères suivants :
 - 1) Desservir ou porter secours à une clientèle défavorisée, vulnérable ou marginalisée;
 - 2) Desservir une clientèle jeunesse (jeunes âgés entre 4 et 15 ans).

5. Types d'adhésions

5.1. Adhésion individuelle

5.1.1. Tarifs

- Le coût d'adhésion est de 100.00\$.
- Le coût de la cotisation annuelle pour conserver vos avantages membre est de 30.00\$. Celle-ci est perçue à compter de la deuxième année d'adhésion.
- Dans le cas où la cotisation annuelle n'est pas payée l'année suivante, le montant à défrayer l'année subséquente est de 50.00\$.
- Dans le cas où la cotisation n'est pas payée deux années de suite, l'article 4.6 s'applique.

5.1.2 Avantages de l'adhésion individuelle

- 1) Une invitation à participer aux activités caritatives, communautaires et associatives du Centre et à vous impliquer bénévolement en fonction de vos intérêts et des besoins du Centre vous est envoyée lors de la tenue des activités en question.
- 2) Une invitation à participer à nos assemblées générales (annuelle et spéciale), auxquelles vous avez un droit de vote, vous est envoyée.
- 3) Un accès privilégié aux périodes de réservations de deux semaines avant l'ouverture officielle aux non-membres.
- 4) Des offres avantageuses et des promotions offertes avant les non-membres via l'info lettre et le Facebook du Centre.
- 5) Un reçu de charité vous est remis pour votre adhésion et une carte de membre virtuelle vous est envoyée.
- 6) Votre nom est indiqué sur notre tableau des partenaires apposé dans notre bâtiment d'accueil (mis à jour annuellement).
- 7) Un rabais de 25\$ sur la carte d'accès annuelle familiale ou individuelle vous est offert.
- 8) Une ristourne collective équivalant à 5% de vos locations (chalets, prêts à camper et camping) annuelles vous est allouée en fin d'année (année financière du Centre, le 31 mars). Cette ristourne peut être utilisée à deux fins :
 - Sur un projet d'amélioration du Centre, de ses activités et de ses installations, présenté lors de l'AGA.
 - Sur le parrainage d'un organisme sans but lucratif desservant les clientèles vulnérables (liste fournie par le CVLS) ou d'une famille vivant une situation de précarité financière, pour l'utilisation de services au Centre Vacances dans l'année suivant la remise de la ristourne.

**Il est à noter que la ristourne est applicable uniquement sur les locations des hébergements utilisés par le membre lui-même.*

5.2 Adhésion individuelle « Plus »

5.2.1 Tarifs

- Le coût d'adhésion de la cotisation annuelle (pour conserver vos avantages membre) est de 25.00\$.
- Dans le cas où la cotisation annuelle n'est pas payée l'année suivante, vous perdrez vos avantages membre.
- Dans le cas où la cotisation n'est pas payée deux années de suite, l'article 4.6 s'applique.

5.2.2 Avantages de l'adhésion individuelle « Plus »

- 1) Une invitation à participer aux activités caritatives, communautaires et associatives du Centre et à vous impliquer bénévolement en fonction de vos intérêts et des besoins du Centre vous est envoyée lors de la tenue des activités en question.

- 2) Une invitation à participer à nos assemblées générales (annuelle et spéciale), auxquelles vous avez un droit de vote, vous est envoyée.
- 3) Un accès privilégié aux périodes de réservations de deux semaines avant l'ouverture officielle aux non-membres.
- 4) Des offres avantageuses et des promotions offertes avant les non-membres via l'info lettre et le Facebook du Centre.
- 5) Un reçu de charité vous est remis pour votre adhésion et une carte de membre virtuelle vous est envoyée.
- 6) Votre nom est indiqué sur notre tableau des partenaires apposé dans notre bâtiment d'accueil (mis à jour annuellement).
- 7) Un rabais de 50\$ sur la carte d'accès annuelle individuelle **ou** un rabais de 100\$ sur une carte d'accès familiale.
- 8) Un rabais de 25% sur le coût de location des salles et terrains utilisés par le membre lui-même.
- 9) Un rabais de 5% est alloué sur vos locations en hébergement (chalets, prêts à camper et camping) et location de salles et terrains sur dépôt d'une preuve de revenu annuelle. La location doit se faire auprès d'un(e) employé(e) du service à la clientèle du CVLS. *Le rabais est applicable uniquement sur les locations des hébergements utilisés par le membre lui-même.

5.3 Adhésion corporative : entreprise d'économie sociale

5.3.1 Tarifs

- Le coût d'adhésion est de 150.00\$.
- Le coût de la cotisation annuelle pour conserver vos avantages membre est de 50.00\$.
- Dans le cas où la cotisation annuelle n'est pas payée l'année suivante, le montant à défrayer l'année subséquente est de 75.00\$.
- Dans le cas où la cotisation n'est pas payée deux années de suite, l'article 4.6 s'applique.

5.3.2 Avantages de l'adhésion corporative: entreprise d'économie sociale

- 1) Une invitation est envoyée à votre entreprise pour participer aux activités caritatives, communautaires et associatives du Centre et à vous impliquer bénévolement en fonction de vos intérêts et des besoins du Centre.
- 2) Une invitation vous est envoyée annuellement pour participer à notre assemblée générale annuelle en tant que membre corporatif à laquelle vous avez un droit de vote.
- 3) Un accès privilégié aux périodes de réservations de deux semaines avant l'ouverture officielle aux non-membres.
- 4) Des offres avantageuses et des promotions vous seront offertes avant les non-membres via l'info lettre et le Facebook du Centre.

- 5) Un reçu de charité vous est remis pour votre adhésion et une carte de membre virtuelle vous est envoyée.
- 6) Le nom de votre entreprise est indiqué sur notre tableau des partenaires apposé dans notre bâtiment d'accueil.
- 7) Un rabais de 25\$ sur une carte d'accès annuelle familiale ou individuelle vous sera offert pour l'un ou l'une de vos membres.
- 8) Un rabais de 25% sur le coût des locations de salles.
- 9) Une ristourne collective équivalant à 5% de vos locations (chalets, prêts à camper et camping, salles) annuelles vous est allouée en fin d'année (année financière du Centre, le 31 mars). Cette ristourne peut être utilisée à deux fins :
 - Sur un projet d'amélioration du Centre, de ses activités et de ses installations, présenté lors de l'AGA.
 - Sur le parrainage d'un organisme sans but lucratif desservant les clientèles vulnérables (liste fournie par le CVLS) ou d'une famille vivant une situation de précarité financière, pour l'utilisation de services au Centre Vacances dans l'année suivant la remise de la ristourne.

**Il est à noter que la ristourne est applicable uniquement sur les locations des hébergements utilisés par l'entreprise membre elle-même.*

5.4 Adhésion corporative : entreprise d'économie sociale « Plus »

5.4.1 Tarifs

- Le coût d'adhésion et de cotisation annuelle pour conserver vos avantages membre est de 50.00\$.
- Dans le cas où la cotisation annuelle n'est pas payée l'année suivante, vous perdrez vos avantages membres.
- Dans le cas où la cotisation n'est pas payée deux années de suite, l'article 4.6 s'applique.

5.4.2 Avantages de l'adhésion corporative: entreprise d'économie sociale « Plus »

- 1) Une invitation est envoyée à votre entreprise pour participer aux activités caritatives, communautaires et associatives du Centre et à vous impliquer bénévolement en fonction de vos intérêts et des besoins du Centre.
- 2) Une invitation vous est envoyée annuellement pour participer à nos assemblées générales (annuelle et spéciale) en tant que membre corporatif auxquelles vous avez un droit de vote.
- 3) Un accès privilégié aux périodes de réservations de deux semaines avant l'ouverture officielle aux non-membres.
- 4) Des offres avantageuses et des promotions vous seront offertes avant les non-membres via l'info lettre et le Facebook du Centre.

- 5) Un reçu de charité vous est remis pour votre adhésion et une carte de membre virtuelle vous est envoyée.
- 6) Le nom de votre entreprise est indiqué sur notre tableau des partenaires apposé dans notre bâtiment d'accueil.
- 7) Une carte d'accès familiale annuelle pour l'un ou l'une de vos membres.
- 8) Un rabais de 50% sur le coût des locations de salles et terrains.
- 9) Un rabais de 5% est alloué sur vos locations en hébergement (chalets, prêts à camper et camping). La location doit se faire auprès d'un(e) employé(e) du service à la clientèle du CVLS. *Le rabais est applicable uniquement sur les locations des hébergements utilisés par l'organisation membre elle-même.

5.5 Adhésion corporative : autres entreprises

5.5.1 Tarifs

- Le coût d'adhésion est de 250.00\$.
- Le coût de la cotisation annuelle pour conserver vos avantages membre est de 100.00\$.
- Dans le cas où la cotisation annuelle n'est pas payée l'année suivante, le montant à défrayer l'année subséquente est de 200.00\$.
- Dans le cas où la cotisation n'est pas payée deux années de suite, l'article 4.6 s'applique.

5.5.2 Avantages de l'adhésion corporative

- 1) Une invitation est envoyée à votre entreprise pour participer aux activités caritatives, communautaires et associatives du Centre et à vous impliquer bénévolement en fonction de vos intérêts et des besoins du Centre.
- 2) Une invitation vous est envoyée pour participer à nos assemblées générales (annuelle et spéciale) en tant que membre corporatif auxquelles vous avez un droit de vote.
- 3) Un accès privilégié aux périodes de réservations de deux semaines avant l'ouverture officielle aux non-membres.
- 4) Des offres avantageuses et des promotions vous seront offertes avant les non-membres via l'info lettre et le Facebook du Centre.
- 5) Un reçu de charité vous est remis pour votre adhésion et une carte de membre virtuelle vous est envoyée.
- 6) Le nom de votre entreprise est indiqué sur notre tableau des partenaires apposé dans notre bâtiment d'accueil.
- 7) Un rabais de 25\$ sur une carte d'accès annuelle familiale ou individuelle vous sera offert pour l'un ou l'une de vos employé(e)s.
- 8) Une ristourne collective équivalant à 5% de vos locations (chalets, prêts à camper et camping) annuelles vous est allouée en fin d'année (année financière du Centre, le 31 mars). Cette ristourne peut être utilisée à deux fins :

- Sur un projet d'amélioration du Centre, de ses activités et de ses installations, présenté lors de l'AGA.
- Sur le parrainage d'un organisme sans but lucratif desservant les clientèles vulnérables (liste fournie par le CVLS) ou d'une famille vivant une situation de précarité financière, pour l'utilisation de services au Centre Vacances dans l'année suivant la remise de la ristourne.

Soutenir le Centre Vacances Lac Simon, c'est soutenir un milieu de vie communautaire à échelle humaine.